

DISCUSSION DELIB 7

Le Maire : « Merci M. LAGLOIRE. M. JAMMET a une question et M. QUEVAREC aussi. Pas d'autres questions ? ».

M. JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire. Ce n'est pas spécialement une question. Je trouve que le thème retenu cette année est extrêmement intéressant. Je pense notamment, et vous y faites référence en tous cas dans la délibération, à la révolution française, une révolution qui a déclaré la paix au monde et qui avait permis à des citoyens étrangers d'être élus Député de la République. Je m'en suis senti un peu héritier vendredi, au marché du Val Fourré, je n'étais pas le seul, il y avait Nathalie COSTE, j'ai pu voir aussi Guillaume QUEVAREC et Stéphanie GERMANY, lors de la votation citoyenne, quand vous vous n'autorisiez pas le vote symbolique à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes. Et je me dis qu'en 219 ans d'exercice de la citoyenneté, bien qu'interdite dans quelques périodes sombres de notre histoire, ça devrait nous inciter, en tous cas ça devrait vous inciter, Monsieur le Maire aussi, à écouter les mantais, à leur donner la parole, à construire aussi, pourquoi pas des lieux d'exercice du pouvoir. Je crois que l'on a tous beaucoup à apprendre et à expérimenter de la citoyenneté. Je ne vais pas faire la fine bouche. Cette exposition, ces actions, je crois que comme tout ce qui va dans ce sens, elles sont bonnes à prendre et, bien évidemment, j'approuve cette délibération et je voterai pour ».

Le Maire : « M. QUEVAREC ».

M. QUEVAREC : « Oui, Monsieur le Maire, vous avez coupé court au débat précédent alors que votre 1^{ère} Adjointe vous soufflait à l'oreille « les séjours découverte », c'était la question que j'avais posée, sur laquelle je n'ai pas eu de réponse, j'ai levé la main. Vous avez vu, je n'ai pas pu avoir de réponse. Donc je voulais juste savoir si on avait bien compris ou pas. Je crois que c'est important, pour la bonne compréhension de tout le monde, de le savoir. Et puis, à nouveau, vous n'avez pas répondu à ma question. J'ai bien entendu que vous déformiez mes propos. Si ça peut vous faire plaisir, profitez-en, ça ne me dérange absolument pas, l'essentiel est ce que j'ai dit. Et puis voilà juste ma remarque sur les différences de tarifs sur l'accueil maternel du matin qui est très important, là aussi il n'y a pas eu de réponse. C'est dommage, c'est tout ».

Le Maire : « M. QUEVAREC, un, d'abord les débats je les organise en fonction des rapports qu'il peut y avoir. Manifestement si vous n'avez pas entendu ma réponse sur l'accueil élémentaire, c'est que vous n'avez pas écouté. Deuxièmement, s'il y a des questions extrêmement techniques, comme celle que vous avez évoquée, les commissions, dont je rappelle qu'elles sont organisées pour qu'il n'y ait pas de chevauchement, sont le lieu idoine pour pouvoir y trouver réponse, et d'ailleurs vous pouvez y trouver des éléments de réponse quand vous lisez le document puisque sous les yeux que vous avez, ce que me soufflait ma 1^{ère} adjointe en la matière, vous n'aviez pas lu le document de façon complète. Je n'ai pas voulu le dire en public immédiatement mais lisez jusqu'au bout et vous aurez l'élément de réponse que vous cherchiez. Donc, nous allons repasser à ce que sont les questions relatives aux demandes de subventions pour ces archives municipales dont je remercie M. JAMMET de se féliciter. Je veux simplement lui dire, et juste avant le vote, puisque vous me conseillez d'écouter les mantais, que je les ai écoutés de façon récente, et le 9 mars dernier j'ai très bien entendu ce qu'ils m'ont dit.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Vous votez Pour ? Je recommence, vous voyez c'est pour ça que c'est compliqué pour les fonctionnaires. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 26 mai 2008

L'An deux mille huit le vingt six mai à 20 h 35

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 19 mai 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, M. RAOUL, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. ABBI, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : M. DALBIS, M. DAVID, Mme WADOUX, Mme LAURENT, M. SARR.

Pouvoirs donnés à : M. SANTINI, M. PEREAU, Mme MERLIN, Mme DUMOULIN, M. EL HAIMER.

Secrétaire : M. RAMI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

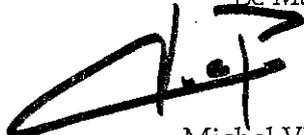
Considérant que les projets développés par le service des archives communales à travers la présentation d'une exposition thématique valorisant un aspect ou une période de l'histoire locale, mais aussi les actions culturelles et pédagogiques, visent à sensibiliser et initier le public aux archives,

Considérant que l'ensemble des actions du service des archives communales est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Ile-de-France),

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter, auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Ile de France), une subvention pour l'ensemble des actions culturelles des archives communales.

Le Maire

Michel VIALAY